



Appel à consultation pour l'élaboration du chapitre sur la vulnérabilité, les impacts climatiques et l'adaptation du 2ème Rapport Biennal sur la Transparence du Maroc

Projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) »

Date : 06 octobre 2026

Description de la mission	Elaboration du chapitre sur la vulnérabilité, les impacts climatiques et l'adaptation du RBT2 du Maroc
Titre du projet	Projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) »
Lieu d'affectation	Rabat, Maroc
Date limite de dépôt des soumissions	13 octobre 2026
Demandes d'informations	cn.rbt.maroc@gmail.com
Dépôt des offres	Les offres seront déposées au bureau de la Coordination et Gestion du Projet RBT2-CN6/RBT3 au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, à l'adresse ci-dessous : Coordination et Gestion du Projet RBT2-CN6/RBT3 – Bureau 324 ou 328 Département du Développement Durable Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 324 et 328, 3ème étage 420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat Au plus tard 13 octobre 2026 avant midi, en spécifiant l'objet suivant : Appel à consultation pour l'élaboration du chapitre sur la vulnérabilité, les impacts climatiques et l'adaptation du RBT2 du Maroc Projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) »

I. Contexte

L'adaptation aux changements climatiques constitue l'un des piliers de l'Accord de Paris, dont l'article 7 établit un objectif mondial visant à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience et à réduire la vulnérabilité. La poursuite de cet objectif repose à la fois sur une meilleure connaissance des impacts climatiques et sur la mise en œuvre de réponses adaptées aux priorités nationales. Elle appelle également une appréciation régulière des efforts engagés, des résultats obtenus et des difficultés rencontrées, afin d'orienter les politiques publiques et de préciser les besoins d'appui.

C'est dans cette perspective que le cadre de transparence renforcé, établi par l'article 13 de l'Accord de Paris, prévoit la communication d'informations relatives aux impacts du changement climatique et à l'adaptation. Le chapitre IV de l'annexe à la décision 18/CMA.1 en précise les modalités, tandis que l'annexe IV de la décision 5/CMA.3 propose une structure pour leur présentation dans les Rapports Biennaux sur la Transparence (RBT). Ces dispositions permettent de mettre en relation les vulnérabilités identifiées, les priorités nationales et les progrès des actions engagées, tout en donnant une place au suivi-évaluation, aux enseignements tirés et aux informations relatives aux pertes et dommages.

Au Maroc, les travaux mobilisés pour le premier Rapport Biennal sur la Transparence (RBT1) ont constitué une base de connaissances sur les impacts climatiques, les vulnérabilités sectorielles et les réponses d'adaptation. La préparation du RBT2 offre ainsi l'occasion de valoriser ces acquis, de les compléter par les informations devenues disponibles et de faire ressortir les évolutions intervenues depuis le précédent cycle de rapportage. L'enjeu est de présenter une lecture actualisée et cohérente de l'action nationale, permettant de comprendre comment les priorités identifiées se traduisent en programmes et en réalisations concrètes.

Cette actualisation s'inscrit dans le cadre de la CDN 3.0 du Maroc, qui couvre la période 2026–2035 et constitue la référence de la présente consultation pour les priorités et programmes d'adaptation. Le chapitre du RBT2 devra donc établir le lien entre les orientations de cette contribution, les programmes qui les mettent en œuvre et les résultats déjà documentés.

En complément du suivi de l'adaptation, les travaux réalisés pour la CDN 3.0 sur les pertes et préjudices constituent un socle à mobiliser pour mieux rendre compte des conséquences des impacts climatiques et des réponses existantes. Leur valorisation dans le RBT2 permettra de présenter, dans une section dédiée, les connaissances disponibles sur les pertes et dommages, les dispositifs visant à les prévenir, à les réduire et à y remédier, ainsi que les lacunes et les besoins déjà identifiés. L'ensemble de ces informations devra être consolidé dans un chapitre synthétique et documenté, compatible avec le calendrier de préparation du RBT2 en vue de sa soumission au plus tard le 31 décembre 2026.

II. Contexte spécifique au projet

Le projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) » accompagne le Maroc dans la préparation de ses prochains rapports au titre de la Convention et de l'Accord de Paris. Mis en œuvre par le Département du Développement Durable avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), il vise à renforcer la capacité du pays à produire et à communiquer des informations fiables, cohérentes et actualisées sur son action climatique. Il couvre deux échéances successives : la préparation du RBT2, puis celle du rapport combinant la sixième communication nationale et le RBT3.

Pour répondre à ces objectifs, le projet s'appuie sur les acquis des cycles précédents de rapportage et sur les efforts de renforcement du cadre national de transparence. Il doit permettre de consolider les connaissances, les outils et les compétences disponibles, tout en améliorant la coordination entre les institutions qui produisent, valident et utilisent les données climatiques. Cette continuité est essentielle pour inscrire la préparation des rapports dans un processus pérenne, fondé sur des responsabilités clairement définies et des échanges réguliers entre les acteurs nationaux et sectoriels.

Dans cette perspective, le projet couvre les principales composantes du rapportage climatique : l'inventaire national des émissions et absorptions de gaz à effet de serre, le suivi des progrès de mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national, les impacts du changement climatique et l'adaptation, ainsi que le

soutien financier, technologique et en matière de renforcement des capacités nécessaire et reçu. L'articulation entre ces composantes doit favoriser une lecture cohérente de l'action climatique du Maroc, en mettant en relation les engagements nationaux, les réalisations, les difficultés rencontrées et les moyens nécessaires à leur poursuite.

Au-delà de la production des rapports, le projet contribue ainsi à améliorer la disponibilité et l'utilisation des informations utiles à la décision publique. En renforçant la traçabilité des données, la qualité des analyses et la continuité du suivi, il contribue à mieux apprécier les progrès accomplis, à identifier les besoins persistants et à éclairer la mise en œuvre des politiques climatiques nationales. Il constitue, à ce titre, un appui à la fois au respect des engagements internationaux du Maroc et au pilotage de son action climatique.

III. Objectifs de la consultation

L'objectif général est de mobiliser un(e) consultant(e) pour consolider les connaissances disponibles et rédiger le chapitre du RBT2 consacré aux impacts climatiques et à l'adaptation, y compris les pertes et dommages, selon le périmètre défini par les présents TdR.

- Synthétiser les circonstances nationales, les tendances climatiques et les résultats existants sur les impacts, vulnérabilités et risques ;
- Synthétiser les informations disponibles sur les différents plans régionaux climato résilients ;
- Présenter les progrès documentés des programmes prioritaires d'adaptation de la CDN 3.0 et consolider les apports des 6 plans climato-résilients ;
- Élaborer une section substantielle et distincte sur les pertes et dommages en capitalisant sur les analyses, données et consultations déjà réalisées pour la CDN 3.0 ;
- Compléter les sections relatives à la gouvernance, les obstacles, le suivi-évaluation, la coopération, les enseignements et les besoins associés ;
- Remettre un chapitre final aligné aux exigences de l'Accord de Paris et ses Décisions, et cohérent avec les autres chapitres du RBT2, comprenant les tableaux, figures et références nécessaires à son insertion directe.

IV. Consistance de la prestation et approche de travail

Périmètre et sources

La prestation repose sur une revue documentaire ciblée, l'exploitation des fichiers existants, et la rédaction du chapitre complet de la vulnérabilité et adaptation. La coordination mettra à disposition, dès le démarrage, le chapitre et les livrables techniques du RBT1, la version de référence de la CDN 3.0 et ses travaux préparatoires, ainsi que les plans climato-résilients.

Les travaux en matière des progrès porteront principalement sur la CDN 3.0, tandis que les informations rapportées sur la vulnérabilité, les risques, les effets et impacts se rapporteront aux données disponibles les plus récentes. Le consultant peut apporter des informations relatives à la CDN 2.0, s'il rencontre des difficultés en matière de suivi de la CDN 3.0 ou s'il se rend compte qu'une partie importantes des projets et mesures n'ont pas encore été entamées.

Cadre et année de rapportage

Le paragraphe 104 de l'annexe à la décision 18/CMA.1 précise que la communication des informations sur l'adaptation n'est pas obligatoire tandis que le paragraphe 115 prévoit une faculté de communication sur les pertes et dommages. Les présents TdR rendent néanmoins leur traitement contractuellement attendu, en fonction des informations disponibles. Les lacunes devront être explicitées et détaillées.

Les indicateurs nationaux existants seront privilégiés. Il est fortement recommandé que les correspondances directement établissables avec les cibles de l'objectif mondial d'adaptation et les indicateurs de Belém soient signalées.

Le rapportage pour tous les chapitres portera sur l'année 2024.

V. Missions et activités

Mission 1 : Consolidation des circonstances nationales et des arrangements institutionnels

Cette mission vise à actualiser la section relative aux circonstances nationales et aux arrangements institutionnels pertinents pour l'adaptation, en faisant ressortir les évolutions intervenues depuis le RBT1. La mission comporte les activités détaillées ci-dessous :

- Actualiser les caractéristiques géographiques, démographiques, socioéconomiques et environnementales qui influencent les capacités d'adaptation du pays ;
- Décrire les arrangements institutionnels, les responsabilités et les mécanismes de coordination entre les niveaux national, sectoriel et territorial. Le prestataire est appelé à préciser les rôles dans la planification, la mise en œuvre, le suivi-évaluation et le rapportage de l'adaptation, ainsi que dans la production, la validation et le partage des données ;
- Présenter les évolutions documentées des cadres juridiques, réglementaires et politiques liés à l'adaptation, en distinguant les dispositifs en vigueur de ceux en préparation, tout en mettant en évidence les capacités institutionnelles disponibles, les lacunes et les améliorations déjà engagées.

Mission 2 : Consolidation des vulnérabilités, des risques, des impacts, des progrès d'adaptation et intégration des plans climato résilients

Cette mission réunira les connaissances existantes sur les vulnérabilités, les risques et les impacts climatiques avec les informations sur les réponses apportées et les progrès de mise en œuvre. Elle permettra ainsi de relier les principaux enjeux du pays aux priorités de la CDN 3.0 et aux actions inscrites dans les plans climato-résilients disponibles. La consolidation reposera sur les études et bilans existants, reformulés et présentés de manière plus synthétique. Les activités de la mission sont présentées ci-dessous :

Activité 2.1 - Consolidation des vulnérabilités, des risques, des impacts, des besoins et des priorités

- Compiler et reformuler les principaux constats sur les tendances climatiques observées et projetées, les impacts, les vulnérabilités et les risques tout en privilégiant une présentation synthétique par secteur ou territoire, avec quelques illustrations pertinentes issues des travaux existants ;
- Conserver les indications indispensables à l'interprétation des résultats repris : période, scénario et horizon des projections, couverture géographique, méthodes employées dans les études sources, incertitudes et limites ;
- Compiler et consolider les informations disponibles sur les priorités nationales, territoriales et sectorielles en matière d'adaptation ainsi que les besoins. Il est à noter que les besoins en technologie identifiés dans le cadre de l'étude réalisé par le Département du Développement Durable avec les secteurs clés prioritaires seront détaillés dans le chapitre du soutien reçu et requis du RBT2. Pour éviter les répétitions, le consultant pourra élaborer une section très succincte et renvoyer vers le chapitre adéquat du RBT2.

Activité 2.2–Suivi des progrès d'adaptation

Cette activité vise principalement à analyser et à consolider les informations disponibles sur les progrès de mise en œuvre des projets d'adaptation de la CDN 3.0. Pour chaque projet, le prestataire est appelé à présenter les objectifs, les institutions responsables, les actions engagées, les réalisations et les résultats documentés, ainsi que les indicateurs de suivi disponibles. Il doit veiller à distinguer les actions prévues, en cours et achevées, et préciser la période couverte par les informations afin de différencier les acquis antérieurs des progrès intervenus depuis le RBT1.

Il peut prendre également en compte les progrès des programmes figurant dans les communications antérieures/RBT1, en précisant leur articulation avec le chapitre. Les projets importants dont les progrès ne peuvent pas être documentés doivent être identifiés et soulignés dans le livrable.

Afin de faciliter le rapportage des informations, le suivi des projets/mesures peut être établi dans un tableau intégré au chapitre : référence à la CDN 3.0, objectif et échéance, institution responsable, périmètre, état de

référence disponible, indicateur et unité, dernière valeur datée, réalisations, obstacles, source, etc. Une appréciation qualitative étayée sera utilisée lorsque les indicateurs quantitatifs manquent.

Les lacunes et les obstacles dans le domaine de l'adaptation seront également présentés en fonction des informations disponibles.

Les pratiques et outils de suivi-évaluation effectivement utilisés ou en développement, ainsi que les résultats disponibles sur l'efficacité et la pérennité desdits systèmes seront également décrits, y compris les défaillances et améliorations planifiées/proposées.

Activité 2.3 - Intégration des plans climato résilients

Dans le cadre de cette activité, le consultant est appelé à consolider les 6 plans climato-résilients, en mettant en exergue les vulnérabilités régionales, les priorités, les mesures, les indicateurs existants, les systèmes de suivi et évaluation régionaux, et toute autre information pertinente. Les informations sont à présenter de manière concise en mettant en avant leurs contributions aux objectifs et aux projets nationaux.

A travers cette section, le consultant mettra également en exergue la participation des acteurs territoriaux, communautaires et privés, le genre, les groupes vulnérables, les savoirs locaux, les solutions fondées sur la nature et les liens avec le développement.

NB :

Pour les mesures de la CDN 3.0 et celles découlant des plans climato-résilients, le prestataire est appelé à identifier les mesures d'adaptation disposant de co-bénéfices d'atténuation. Aucun calcul n'est à engager, une description qualitative est à privilégier.

Activité 2.4–Coopération, bonnes pratiques, expérience et enseignements

Le prestataire présentera les principales bonnes pratiques et les enseignements tirés de la mise en œuvre des actions d'adaptation, en s'appuyant sur les expériences documentées des programmes de la CDN 2.0, CDN 3.0, les plans climato-résilients et tout autre document pertinent. Il mettra en évidence l'apport de la coopération internationale, régionale et nationale au renforcement des capacités, au partage des connaissances et à la mise en œuvre des actions. Cette synthèse précisera les facteurs de réussite, les difficultés rencontrées et les conditions permettant de reproduire ou d'étendre les approches ayant donné des résultats, afin d'éclairer la poursuite des efforts d'adaptation.

Mission 3 : Élaboration de la section sur les pertes et dommages

Une section distincte sera rédigée à partir du volet « pertes et préjudices » de la CDN 3.0 et, en priorité, de ses études, bases documentaires et travaux préparatoires. La section doit dépasser la simple mention des catastrophes pour rendre compte des connaissances disponibles, des réponses mises en place et des lacunes persistantes. A cet effet, le prestataire est appelé à :

- Reprendre les résultats existants sur les pertes et dommages observés et les impacts potentiels documentés, en veillant à distinguer événements extrêmes et phénomènes à évolution lente, ainsi que pertes économiques et non économiques lorsque les sources le permettent ;
- Présenter les informations les plus robustes par type d'aléa, secteur ou territoire. Chaque chiffre repris devra préciser sa période, son unité, son périmètre, sa source et les principales limites de l'estimation initiale. Les évaluations prospectives seront distinguées des pertes effectivement constatées ;
- Décrire les actions et dispositifs existants visant à prévenir et réduire les pertes et dommages et à y remédier, ainsi que les responsabilités institutionnelles : alerte, prévention, préparation, réponse, relèvement, mécanismes financiers ou assurantiels, selon les informations disponibles ;
- Faire ressortir les besoins et limites déjà identifiés, notamment sur les données, les pertes non économiques, les capacités et les réponses, qui peuvent être présentées comme des améliorations à programmer.
- Intégrer toute information utile pour répondre aux informations présentées au niveau de la Décision 18/CMA.1.

Mission 4 : Rédaction et finalisation du chapitre du RBT2

La rédaction commencera dès les premières consolidations. Le chapitre devra former un texte autonome, fluide et synthétique, adapté au RBT2 et aligné aux exigences.

À titre indicatif, une longueur de 40 à 50 pages hors références et annexes techniques est proposée.

La structure suivra les rubriques ci-dessous, correspondant à la trame de l'annexe IV de la décision 5/CMA.3 :

- A. Contexte national, gouvernance et cadres juridiques
- B. Impacts climatiques, risques et vulnérabilités
- C. Priorités et obstacles à l'adaptation
- D. Cadres de planification et actions d'adaptation
- E. Progrès de mise en œuvre
- F. Suivi et évaluation
- G. Pertes et dommages
- H. Coopération et enseignements
- I. Autres informations pertinentes, le cas échéant.

Le contenu de chaque section est détaillé dans la Décision 18/CMA.A, qui constitue avec les décisions 5/CMA.3 et 12/CMA.7 l'ensemble des références techniques auxquels le prestataire devra se conformer tout au long de la réalisation des travaux.

Le/la consultant(e) vérifiera la couverture des rubriques et documentera les lacunes dans une courte table de correspondance jointe au dossier de travail. Les besoins non couverts et les améliorations prioritaires seront intégrés au chapitre ; aucune feuille de route autonome n'est demandée.

VI. Livrables

Les livrables ci-dessous sont attendus. Compte tenu du calendrier très serré de préparation du RBT2, les commentaires techniques seront transmis au fil de l'eau pour traitement par le prestataire.

Mission	Livrable et contenu attendu	Échéance
Mission 1	L1 - Section actualisée sur les circonstances nationales et les arrangements institutionnels pertinents pour l'adaptation.	Au plus tard 1 semaines après ordre de service
Mission 2	L2 - Rapport contenant : - Synthèse des connaissances existantes sur les vulnérabilités, les risques, les impacts climatiques, les priorités et les besoins - Analyse des progrès de mise en œuvre des programmes d'adaptation de la CDN 3.0 - Consolidation et intégration des informations des plans climato-résilients, avec présentation des résultats, obstacles et lacunes d'information.	Au plus tard 4 semaines après ordre de service
Mission 3	L3 - Section dédiée aux pertes et dommages, fondée sur les travaux réalisés dans le cadre de la CDN 3.0, présentant les connaissances disponibles, les dispositifs de réponse et les besoins identifiés.	Au plus tard 5 semaines après ordre de service

Mission	Livrable et contenu attendu	Échéance
Mission 4	L4 - Chapitre complet intégrant les observations consolidées de la coordination et des institutions concernées, après restitution et contrôle de cohérence. Le texte devra être prêt à être inséré dans le RBT2, avec une structure, une terminologie et une présentation harmonisées. - Présentation à la sous-commission des changements climatiques et compte-rendu de l'atelier de présentation - Synthèse destinée aux décideurs - Synthèse de l'étude sur la base de la trame convenue	Au plus tard 7 semaines après ordre de service

Les commentaires critiques identifiés au cours de la consultation doivent être communiqués à la responsable de projet dès identification pour la prise des mesures de mitigation nécessaires.

Tous les documents devront être fournis en français sous format électronique modifiable (Word, Excel et/ou PowerPoint selon la nature du livrable). Les fichiers de commentaires et outils de travail devront être remis dans un format exploitable et réutilisable par les équipes nationales.

Les coûts d'organisation des ateliers et réunions seront pris en charge par le projet et ne doivent pas figurer dans l'offre financière.

VII. Durée des travaux et estimation du temps consacré à la prestation

La prestation couvrira la période allant de la signature du contrat jusqu'à la remise du paquet final, qui devra intervenir au plus tard le 4 décembre 2026 afin de préserver le temps nécessaire à la compilation, à la validation institutionnelle et à la soumission du RBT2 au plus tard le 31 décembre 2026.

Le contrat est estimé à un maximum de 50 Hommes/Jour (H/J).

VIII. Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation de la mission, le/la consultant(e) devra :

- Travailler en coordination étroite avec la Direction et la coordination du projet ;
- Privilégier les échanges à distance et regrouper les demandes aux institutions si nécessaire ;
- Prévoir des échanges réguliers ciblés et une restitution finale consolidée ;
- S'appuyer sur le corpus transmis et rechercher uniquement les compléments documentaires indispensables ;
- Conserver une copie structurée des sources, rapports, documents et échanges effectués ;
- Garantir la confidentialité des informations non publiques et ne publier aucune donnée sans validation du projet et de l'institution concernée ;
- Veiller à la confidentialité, à la traçabilité des versions et au respect des droits d'utilisation des sources ;
- Participer aux réunions de suivi nécessaires et alerter sur tout risque susceptible d'affecter le calendrier de soumission ;
- Préparer la présentation et participer à la réunion de validation finale qui sera organisée devant la sous-commission des changements climatiques avant la soumission du rapport à la CCNUCC.

IX. Modalités de paiement

Le règlement sera effectué en trois tranches après validation des livrables correspondants :

- 20 % après validation du livrable L1 ;
- 20 % après validation des livrables L2 ;

- 30 % après validation des livrables L3 ;
- 30 % après validation des livrables L4.

La validation sera prononcée par la Direction/coordination du projet après vérification de la conformité des livrables aux présents TdR et prise en compte des commentaires éventuels.

X. Profil demandé

La mission sera confiée à un(e) expert(e) sénior en adaptation et en vulnérabilité, disposant des qualifications suivantes :

- Diplôme de niveau Bac+5 au minimum en changement climatique, environnement, sciences du climat, développement, gestion des risques ou domaine pertinent ;
- Au moins 12 années d'expérience professionnelle pertinente, avec une pratique confirmée dans l'adaptation aux changements climatiques, l'analyse des vulnérabilités, des risques et des impacts ;
- Expérience pertinente en matière de préparation de chapitres adaptation de communications nationales ou de RBT, de CDN, de plans d'adaptation ou de rapports nationaux/régionaux comparables.
- Maîtrise du cadre de transparence et des enjeux marocains d'adaptation ; capacité à relier programmes, indicateurs et données de mise en œuvre.
- Excellente rédaction en français, capacité de vérification et de synthèse, maîtrise des outils Word et Excel et aptitude à exploiter la documentation technique en anglais.

Une équipe de modélisation ou un expert SIG dédié ne sont pas requis.

Toute contribution complémentaire proposée est à justifier.

XI. Présentation de l'offre

Document	Contenu attendu
Offre technique	- CVs détaillés des membres de l'équipe ; - Approche méthodologique et organisation des différentes missions ; - Chronogramme de mise en œuvre et répartition proposée des H/J.
Offre financière	- Offre financière détaillée, datée et signée, indiquant le coût total, le taux journalier et le nombre d'H/J proposé par mission. NB : - L'offre financière doit être datée et signée. - Les frais logistiques pris en charge par le projet ne doivent pas être intégrés.

XII. Évaluation des offres.

L'évaluation se déroulera en trois étapes :

Étape 1 : Analyse technique comparative des offres

Les offres techniques seront évaluées sur 100 points. Seules les offres ayant obtenu une note technique minimale de 60/100 seront retenues pour l'analyse financière.

Critères	Modalités d'appréciation	Note max.
Méthodologie et approche de travail		
Méthodologie	Très améliorée et innovante : une méthodologie offrant une valeur ajoutée et faisant ressortir un modèle marocain très attrayant et la portée des acteurs clés (30 points) Améliorée : un très bon niveau de détail, approche présentée qui répond parfaitement aux TDRs, pertinence de l'approche présentée, chronogramme détaillé des activités (20 points) Simple : Un niveau de détail moyen, Simple reprise des éléments des TDRs, manque d'investigation (10 points) Non conforme : Ne répond pas aux TDRs, omission d'éléments clés des TDRs (0 points).	30
Chronogramme	Conforme à la nature des prestations demandées et au délai de réalisation (10 points) Non conforme à la nature des prestations demandées et/ou aux délais de réalisation (0 points)	10
Formation et expertise		
Expert 1 -Expert(e) senior en vulnérabilité et adaptation		
Formation académique	Diplôme de niveau Bac+5 au minimum en changement climatique, environnement, sciences du climat, développement, gestion des risques ou domaine (5 points)	5
Expérience	Au moins 12 années d'expérience professionnelle pertinente, avec une pratique confirmée dans l'adaptation aux changements climatiques, l'analyse des vulnérabilités, des risques et des impacts (5 points)	5
Expertise et références	Expérience pertinente en matière de préparation de chapitres adaptation de communications nationales ou de RBT, de CDN, de plans d'adaptation ou de rapports nationaux/régionaux comparables (15 points, 5 points par référence)	15
	Maîtrise du cadre de transparence et des enjeux marocains d'adaptation ; capacité à relier programmes, indicateurs et données de mise en œuvre (15 points, 5 points par référence)	15
	Connaissances approfondies du contexte institutionnel au Maroc, associé au changement climatique, la transparence climatique, le MRV, etc. (15 points, 5 points par référence)	15
	Grande faculté de communication et aptitude de présentation, animation et concertation (5 points, 1 point par atelier)	5

Étape 2 : Analyse financière comparative des offres

Chaque offre financière techniquement qualifiée recevra une note financière F sur 100.

La note de 100 sera attribuée à l'offre financière valable la moins disante.

Pour les autres offres : $F = 100 \times (P_{\min} / P)$, où P est le prix de l'offre considérée et Pmin le prix de l'offre techniquement valable la moins disante.

Étape 3 : Analyse technico-financière

Les notes technique (T) et financière (F) seront pondérées comme suit :

70 % pour l'offre technique et 30 % pour l'offre financière.

La note finale sera calculée selon la formule :

$$N = 0,7 \times T + 0,3 \times F.$$

Le contrat sera attribué à l'offre ayant obtenu la note finale N la plus élevée.

XIII Dépôt des offres

Les offres seront déposées au bureau de la Coordination et Gestion du Projet RBT2-CN6/RBT3 au Département du Développement Durable - Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable, à l'adresse ci-dessous :

Coordination et Gestion du Projet RBT2-CN6/RBT3 – Bureau 324 ou 328
Département du Développement Durable
Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable
Adresse : N°9, Avenue Al Araar, Bureau 324 et 328, 3ème étage
420/1 Secteur 16, Hay Riad, Rabat

Au plus tard **13 octobre 2026 avant midi**, en spécifiant l'objet suivant :

Appel à consultation pour l'élaboration du chapitre sur la vulnérabilité, les impacts climatiques et l'adaptation du RBT2 du Maroc

Projet « Élaboration du deuxième rapport biennal de transparence et de la sixième communication nationale et du troisième rapport biennal de transparence combinés du Maroc dans le cadre de la CCNUCC (BTR2 + BTR3/NC6) »